



Conduite à tenir

Par Ramoune

Bonjour,

Je suis employée de la fonction publique territoriale dans une petite commune, mon poste est polyvalent et une partie de celui-ci consiste à accueillir les enfants à l'école ainsi qu'à la cantine qui se trouve sur la commune voisine. L'école est un RPI.

Une collègue de l'autre commune a fait "courir le bruit" auprès des différents enseignants que j'avais révélé la répartition des classes pour l'an prochain. Ce qui, bien-sûr, est totalement faux puisque je ne peux pas être au courant étant donné que ce sont des choses qui sont décidées en conseil des maîtres et que celles-ci sont confidentielles.

Ces allégations m'impliquent moi d'une part et l'enseignante qui m'aurait "répété" des choses confidentielles d'autre part.

Quelle est la conduite à tenir?

Je voudrais pouvoir me défendre et me protéger contre ces fausses accusations.

Un grand merci pour vos retour!